

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain

**ABSENTES EXCUSEES** : BALTHAZARD Isabelle, BUTAUD Josette, ENGELVIN Danielle

Le PV du 28 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter deux délibérations :

- Retrait de la délibération pour le prêt des travaux d'assainissement collectif
- Amortissement participation extension réseau d'eau potable

Accord du conseil.

## **Retrait de la délibération pour le prêt des travaux d'assainissement collectif**

Au vu des remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité qui exposent que la décision de contraction d'un emprunt ne doit se faire qu'après le vote du budget et avant le 31 décembre et après calcul du solde des subventions à percevoir, Monsieur le Maire propose de retirer cette délibération. Accord du conseil.

## **Amortissement participation extension réseau d'eau potable**

La participation payée par la commune pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable au quartier des Agrèves pour le développement de l'urbanisation s'élève à 13 997.10 € et doit être amortie. Le conseil décide d'amortir cette participation en 2019 sur un an.

## **Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2018**

### **Commune**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	333 240.64	Dépenses	138 399.28
Excédent fonct. 2017	418 092.45	Déficit investis. 2017	160 622.18
Recettes	491 090.50	Recettes	244 667.33
Résultat de clôture	+ 575 942.31	Résultat de clôture	- 54 354.13

Affectation du résultat : 54 354.13 € au compte 1068 investissement  
521 588.18 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

### **Assainissement**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	39 092.72	Dépenses	59 807.61
Recettes	65 867.46	Déficit invest. 2017	88 962.68
Résultat de clôture	+ 26 774.74	Recettes	128 909.70
		Résultat de clôture	- 19 860.59

Affectation du résultat : 19 860.59 € au compte 1068 investissement  
6 914.15 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

### **Lotissement « Le Haut des Agrèves »**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Excédent fonct. 2017	+ 52 917.11	Déficit investis. 2017	- 34 732.96

Affectation du résultat : 52 917.11 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2018 sont adoptés à l'unanimité.

### **Vote des 3 taxes**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux :

Taxe d'habitation : 9%

Taxe sur le foncier bâti : 14%

Taxe sur le foncier non bâti : 62%

### **Vote des budgets 2019**

#### **Commune**

##### **Fonctionnement**

Dépenses	987 482.10
Excédent fonct. reporté	521 588.18
Recettes	465 893.92

##### **Investissement**

Dépenses	408 088.00
Déficit d'invest. reporté	54 354.13
Recettes	462 442.13

#### **Assainissement**

##### **Fonctionnement**

Dépenses	88 219.36
Excédent fonct. Reporté	6 914.15
Recettes	81 305.21

##### **Investissement**

Dépenses	96 953.46
Déficit d'invest. reporté	19 860.59
Recettes	116 814.05

#### **Lotissement « Le Haut des Agrèves »**

##### **Fonctionnement**

Dépenses	87 917.11
Excédent fonct. Reporté	52 917.11
Recettes	35 000.00

##### **Investissement**

Déficit d'invest. reporté	34 732.96
Recettes	34 732.96

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

### **Convention avec SAUR pour recouvrement redevances et taxes d'assainissement collectif**

Il convient de renouveler la convention établie par la société SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif qui arrive à échéance. Un projet de convention est présenté au conseil. Le coût est de 1,70 € HT par facture émise. Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2028. Accord du conseil.

### **Convention pour la gestion de la fourrière animalière**

Le marché pour la Gestion de la Fourrière Animalière passé en groupement de commande avec la communauté d'Agglomération ARCHE Agglo arrive à échéance le 30 novembre 2019. ARCHE Agglo a restitué cette compétence aux communes.

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo propose de poursuivre la mutualisation de l'achat de prestation de service de fourrière animalière avec les communes. Une convention doit être signée. Le conseil accepte et autorise le Maire à signer cette convention.

### **Divers**

Mireille Desestret fait le compte rendu du Conseil d'école.

David Blanc indique les travaux de voirie qui devraient être réalisés en 2019 :

- RD 86 à la place de la Tuilière,
- Route des Poulynx,
- Route de Roche.